



HAL
open science

Les activités et revenus de la forêt méditerranéenne.

F. Mathieu, D. Demateis, F. Cros

► **To cite this version:**

F. Mathieu, D. Demateis, F. Cros. Les activités et revenus de la forêt méditerranéenne.. Forêt Méditerranéenne, 2000, XXI (3), pp.441-442. <hal-03558312>

HAL Id: hal-03558312

<https://hal.science/hal-03558312v1>

Submitted on 4 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les activités et revenus de la forêt méditerranéenne ●●●●●●●●

Les activités et les revenus de la forêt méditerranéenne sont au cœur de l'intervention de **Francis Mathieu** (voir page suivante). Celle-ci souligne la complexité de la multidisciplinarité des fonctions de la forêt, et donc la difficulté des choix de gestion et des arbitrages, qui doivent être expliqués aux administrés.

Il est rappelé la nécessité d'une solidarité entre les communes afin d'éviter de trop lourdes charges financières pour de petites communes.

Un point mentionné est également le problème du statut et de la propriété des pistes DFCI, dont l'entretien est à la charge de la commune, aidée par le Conseil général.

Les élus de petites communes ont aussi du mal à faire appliquer lois et décrets. Les solutions pourraient être trouvées dans l'intercommunalité, et en sollicitant davantage l'aide et une gestion au niveau du département.

L'intervention de **Daniel Dematéis** (Adjoint au maire du Chambon) qui a suivi, illustre l'exemple d'une petite commune de 580 habitants à la limite de la Lozère.

La forêt concerne une superficie de 1500 ha, dont un tiers a été détruit par un incendie de forêt. Jusqu'à cette date, tout le patrimoine forestier était délaissé, à part les zones gérées par l'ONF.

Une concertation avec la population s'est mise en place, en relation avec le CRPF, la DDAF et la coopérative Lozérienne.

Les actions réalisées ont été : la vente du bois brûlé, l'aménagement foncier par échange de parcelles à l'amiable, l'ouverture et l'entretien des pistes, la réalisation de reboisements cohérents...

Une activité économique a été générée par ces chantiers pour des travailleurs indépendants et pour des entreprises locales. Les propriétaires privés ont participé, la "bêche sur l'épaule". Ces actions, vecteur de développement, ont eu un impact sur les mentalités, qui s'est traduit par un regain d'intérêt pour la propriété et par une dynamique économique avec un effet "boule de neige". Des anciennes terrasses de culture ont été remises en état, des reboisements ont eu lieu avec des essences variées, des anciens chemins ont été remis en état pour la randonnée... Le tourisme a été intégré dans cet environnement.

Les citoyens se sont ainsi engagés personnellement

dans cette démarche volontariste, témoignant d'une implication morale, même si quelques réticences "à utiliser des biens publics pour enrichir les intérêts privés" se sont exprimées. L'aspect financier (dépenses pour la commune), est finalement resté relativement marginal.

Puis **Francis Cros** (Maire de la Salvetat-sur-Agout) donne présente l'exemple de la commune de la Salvetat-sur-Agout, dans l'Hérault

Zones de forte fréquentation touristique, quatre communes se sont regroupées en une Communauté de communes, qui concerne 1600 habitants en hiver mais 12000 habitants l'été. 24000 hectares de forêt couvrent ce territoire, boisé à 70%. La majorité des forêts sont gérées par l'ONF mais on note également de la propriété privée.

En 1995 un schéma directeur d'aménagement de ce territoire a été mis en place, afin de mieux appréhender et mieux connaître les différents paramètres : tourisme, cours d'eau, paysage, desserte en forêt... Un plan de desserte a été réalisé, les pistes hiérarchisées. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'ONF. La coupe de bois et sa vente emploient actuellement une vingtaine de personnes.

Après des débuts conflictuels avec la DDAF et l'ONF, une concertation avec la population s'est développée.

Les loisirs en forêt, dont l'aspect multi-usages est rappelé, ont été pris en compte, avec un partage de l'espace. Un "réseau vert" concerne des sentiers de randonnées.

En fait, les conflits d'usage sont quasi inexistantes, et les différents acteurs sont parvenus à un très bon niveau de concertation.

Le public est libre mais sa fréquentation est organisée, et il est accompagné.

Le CPIE Haut-Languedoc propose par exemple des activités de découverte de la faune et de la flore, axées sur des thématiques fortes. L'hébergement des touristes a été revu. Des parcours de pêche, des activités ludiques autour de l'eau sont aussi proposés. Il est possible de visiter un Sylvetum de plus de 30 ans, dans un site particulier de tourbière.

Une maison de l'Eau et de la Forêt a été créée, suite à l'acquisition d'une vieille ferme de 34 ha à proximité du barrage de la Rabiège.

Les notions d'éco-tourisme, de développement durable, et d'énergies renouvelables ont été affirmées.

Tous ces témoignages montrent qu'une concertation avec les acteurs et administrés, pourvu qu'elle soit bien menée, est possible et " payante " ! La forêt méditerranéenne recèle de nombreuses possibilités, en tant que gisement d'activités, d'emplois et de revenus, pour autant que les communes en aient les moyens !

Il est en effet fortement souligné la disparité entre les communes qui ont les moyens de se lancer dans des

actions concertées et les aménagements qui en découlent, et celles qui n'ont pas le moyen de le faire.

Une solidarité entre les communes, urbaines et rurales, et la re-définition d'un territoire à l'échelle duquel s'appliquera une gestion raisonnée et partagée paraît être une solution appropriée. Les communes souhaitent également un soutien constant et renforcé de la part des Conseils généraux.

Tous les aspects gestion, aménagement et sécurité sont à prendre en compte en concertation avec tous les acteurs.

*Intervention de Francis MATHIEU **

Ingénieur au Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et maire d'une commune ne possédant pas de forêt soumise au régime forestier, je ne pourrai évoquer au cours de l'exposé qui suit que quelques problèmes rencontrés par les élus relatifs aux forêts privées, ceux-ci pouvant toutefois être bien souvent élargis aux forêts soumises.

J'évoquerai les questions qui restent en suspens en les rapprochant du rapport de Monsieur Bianco pour voir si elles y sont prises en compte et de quelle manière.

Simultanément j'oserai quelques suggestions la plupart inspirées des expériences heureuses ou malheureuses des élus avec qui j'ai pu travailler.

Enfin, j'aborderai " l'aventure " vécue par la petite commune cévenole du Chambon après le gigantesque incendie de 1985 qui a dévasté la quasi-totalité de son territoire. Monsieur Serge Dematéis, adjoint au maire chargé de l'environnement, sera le grand témoin de cette " épopée ".

Quelques problèmes auquel un maire est confronté du fait des activités forestières sur le territoire de sa commune...

- Aménagement et valorisation de l'espace forestier : un handicap le morcellement.

Les solutions actuelles : le regroupement foncier, le remembrement fores-

tier, le maire est parfois l'initiateur et bien souvent le facilitateur de toute réalisation. Mais les solutions ont leur limite.

- Vidange des bois et limitations de tonnage.

Les petites communes n'ont pas les moyens d'investir dans des infrastructures adaptées à la vidange des produits forestiers. Ou bien, le bois ne sort pas et il y a un manque à gagner pour l'économie en général. Ou bien il sort quand même, et c'est évidemment de manière illégale, en occasionnant toujours de gros dégâts à la voirie communale.

- Statut et entretien des pistes D.F.C.I.

Parce que rien n'est vraiment clair dans ce domaine, les communes, généralement avec l'aide financière des conseils généraux, assument la réalisation et l'entretien des pistes DFCI qui pourtant n'appartiennent ni à leur domaine public, ni à leur domaine privé.

- Les préventions des incendies de forêts.

Les maires, surtout ceux des petites communes rurales, sont très démunis pour faire appliquer l'obligation de débroussailler.

Les comités communaux feux de forêts sont un excellent moyen de prévention. Mais les communes ont rarement la possibilité de dégager les moyens nécessaires.

- Les dispositions liées à l'environnement. Chance ou contrainte ?

L'assemblée communale a parfois des choix difficiles à faire (Natura

2000, réserve naturelle...) et à expliquer à ses administrés.

- La forêt, cadre de réinsertion, et source de création d'emplois.

Les élus peuvent être des initiateurs dans ces domaines.

- Les produits de la forêt autre que le bois : la chasse, les cueillettes, la randonnée.

Des conflits d'usages éclatent. L'élu se trouve forcément au cœur de la mêlée...

Le cas concret du Chambon, petite commune cévenole garquoise.

Après le grand incendie de 1985, à l'initiative de la municipalité, une réelle concertation, mêlant édiles municipaux et techniciens forestiers (CRPF et Coopérative de la forêt privée lozérienne et garquoise), s'est instaurée dans la commune du Chambon.

Ainsi a été définie une véritable stratégie de reconstitution forestière pour effacer au plus tôt les traces de la catastrophe : de nouvelles pistes forestières ont été ouvertes, deux associations syndicales de travaux forestiers (reboisement) ont été constituées sur plus de 100 hectares pour une trentaine de propriétaires fonciers (dont la commune). Un emploi a été créé pour l'entretien des jeunes plantations. Mais au-delà de l'aspect strictement technique des réalisations, une véritable révolution... culturelle (forestière et patrimoniale !) s'est opérée au sein de la population !

*CRPF Languedoc-Roussillon et maire de Robiac - Rochessadoule